

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCIAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Franck GUITTON, Benoit AVRIL, Benoit BARD, Françoise BODIN, Thomas CANDAIS, Dominique EMERIT, Fabrice HERBRETEAU, Mickaël MACE, Odile DELACOTTE, Nelly PIVETEAU.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BIZET, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine GOURMAUD.

Nombre de conseillers : en exercice : 17 - Présents : 14 - Votants : 14.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Après lecture du dernier procès-verbal de réunion du Conseil Municipal en date du 1^{er} septembre 2025 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES / RH

1- Proposition de modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Actuellement 2 emplois permanents sont inscrits pourvus au tableau des effectifs au sein du service restauration scolaire et entretien des bâtiments :

- l'un au grade d'adjoint technique à hauteur de 16h30
- et l'autre au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à hauteur de 18h36

Cependant, compte tenu du changement de mode de livraison des repas au restaurant scolaire depuis septembre 2025, les deux agents ont moins de préparation à faire et plus de saisie de commande. Le temps de travail actuel est donc inadapté.

Monsieur le Maire rappellera que des heures de nettoyage ont été proposées en compensation, et que les 2 agents ont refusé, de ce fait, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Comité Social Territorial s'est prononcé favorablement sur ces diminutions le 15 septembre dernier.

Depuis, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de démission de l'agent technique principal de 2^e classe. Cet agent quittera la collectivité le 11 octobre prochain.

Ainsi, la réorganisation envisagée pour cette nouvelle année scolaire mérite d'être revue pour tous les postes puisque cet agent faisait également des missions de nettoyage dans d'autres bâtiments et qu'il a été proposé aux autres agents d'accroître leur temps de travail.

Mme Nelly PIVETEAU demande si le remplacement de la personne démissionnaire sera fait à l'identique. La réponse est non, une proposition d'heures de nettoyage des locaux a été faite aux agents à temps non complet afin de pérenniser les agents avec plus d'heures.

M. Fabrice HERBRETEAU dit que la démarche de diminution des heures a été faite trop tôt et qu'il aurait fallu attendre de voir la nouvelle organisation avec le prestataire.

Mme Catherine GOURMAUD dit que plusieurs entretiens collectifs et individuels ont été menés depuis quelques mois toujours dans l'esprit d'être bienveillant avec le personnel. Le changement peut être difficile pour des personnes en place depuis longtemps sur la collectivité mais que nous devions ajuster les horaires aux vus des conseils fournis par le prestataire.

Elle reconnaît que nous n'avions pas anticipé le nombre plus important d'enfants en TPS et PS, mais que cela passe par le recrutement d'une nouvelle personne au moment du service et que cela n'impacte pas le temps de travail des agents déjà en place.

M. Fabrice HERBRETEAU souligne que celui qui a induit cette nouvelle répartition doit se remettre en question sérieusement car il est responsable de la démission de l'agent.

M. Le Maire rétorque en disant que cet agent a fait un choix qui se respecte mais qu'il est difficile d'attribuer la responsabilité à une personne lorsque l'on fait un essai sur 8 jours de travail avec le prestataire.

Après échanges, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier le tableau des effectifs et de laisser les horaires comme tels pour les 2 postes concernés, puis d'attendre la nouvelle répartition des tâches entre agents pour rendre les postes vacants, ajuster les horaires et par conséquent lancer de nouveaux recrutements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- décide de ne pas modifier le tableau des effectifs en attendant la réorganisation complète du service restauration ;
- reporte la décision suite au passage du Comité Social Territorial liée aux suppressions des emplois d'adjoint technique à temps non complet à 16h30 et le poste d'adjoint technique territorial principal de 2e classe à temps non complet à 18h36 et aux créations des emplois d'adjoint technique à temps non complet à 15h04 et le poste d'adjoint technique territorial principal de 2e classe à temps non complet à 16h15 ;
- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente décision au Centre de Gestion de la Vendée.

2- Demande de subvention de l'Amicale Laïque pour l'organisation d'un voyage scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal a été sollicité par l'Amicale Laïque des 3S pour la participation financière au voyage scolaire des écoles du RPI pour la période du 15 au 17 octobre prochain.

Jusqu'à présent, la commune ne versait jamais de subvention compte tenu de l'accueil des maternelles uniquement et des sorties à la journée. La seule contribution de la commune était de mettre à disposition notre ATSEM pour la durée du voyage et ainsi la remplacer les jours de classe de maternelles.

Aussi, dans un souci d'harmonisation des pratiques entre les 3 communes composant le RPI une rencontre entre les Maires et les membres de l'Amicale Laïque a été faite.

Après concertation, il est proposé de participer financièrement dans le même principe que le remboursement des charges d'ATSEM à savoir chaque commune contribue en fonction du nombre d'enfants domicilié dans sa commune.

Pour le montant par enfant, il est proposé de participer à hauteur de 60% du coût du voyage plafonné à 80.00 €.

Après présentation, Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de :

- valider la participation de la collectivité pour chaque voyage scolaire de l'école publique ;
- participer à hauteur de 60% du coût du voyage plafonné à 80.00 € pour chaque enfant domicilié dans la commune au même titre que les 2 autres communes composants les écoles publiques du RPI ;
- participer de manière équitable entre les 3 collectivités pour les enfants domiciliés en dehors de ses trois communes ;
- charger Monsieur le Maire de transmettre cette présente décision à l'Amicale Laïque des 3S.

3- Demande de subvention complémentaire pour le financement du transport scolaire du RPI

Depuis le transfert de compétence à la Région, le transport scolaire entre les écoles du RPI est devenu payant pour chaque enfant inscrit. Aussi, il avait été convenu par délibération que les communes du RPI participeraient financièrement au travers d'une subvention à l'Amicale Laïque chargée de reverser aux parents.

Pour cette rentrée scolaire, la Région a augmenté les tarifs passant de 75 à 90 €. L'Amicale Laïque les 3S nous a donc sollicité une nouvelle fois afin que le coût supplémentaire soit pris en compte dans le versement de la subvention passant ainsi à une prise en charge de 50 à 66 €.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres :

- donne son accord pour une subvention à l'Amical Laïque de 66 € pour chaque élève domicilié sur la commune qui emprunte la liaison de bus entre les 3 écoles du RPI ;
- précise que pour cette rentrée scolaire 2025/2026, l'Amicale Laïque devra faire sa demande en fonction du nombre d'inscrits pour le budget de 2026 ;
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette présente décision à l'Amicale Laïque des 3S.

VOIRIE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4- Présentation du programme voirie et lancement de la consultation

Monsieur le Maire laisse la parole à Philippe RIPAUD pour présenter ce point.

Ce dernier donne lecture du programme établi par la SAET maître d'œuvre en charge du dossier.

La commission voirie s'est réunie pour fixer les priorités dans la limite d'un budget de 100 000 € H.T pour 2025, aussi, compte tenu du retard pris pour le lancement de la consultation, il propose à l'assemblée de cumuler les travaux jusqu'à 206 900 € H.T. de façon à inclure dès à présent le budget voirie 2026 et faire l'ensemble des travaux dès le début de l'année prochaine.

Une présentation des voies communales concernées par des travaux est faite.

Après présentation, Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée sur le lancement de la consultation incluant une ou deux années de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- valide le programme voirie tel que présenté pour l'année 2025 et 2026 ;
- dit que les dépenses seront engagées pour les deux années sur le budget 2025 ;
- charge Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises.

5- Proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre lié au programme voirie

Suite à la décision modifiant l'enveloppe de travaux du programme voirie, M. Philippe RIPAUD rappelle que par délibération D2025-057 le Conseil Municipal a retenu la SAET pour la maîtrise d'œuvre liée au programme de voirie annuel 2025.

Il rappelle la décomposition de prix faite à savoir une phase d'études avant-projet : 950.00 € H.T. Puis, une phase opérationnelle de 4 800.00 € H.T. en fonction d'une enveloppe de travaux estimée de 100 000 € H.T.

Aussi, du fait que l'enveloppe prévisionnelle soit désormais fixée à 206 900.00 € H.T, le taux de rémunération de la SAET passerait pour la phase opérationnelle de 4.8 % à 4.5 %, soit un montant de 9 310.50 € H.T. Un avenant a donc été rédigé.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- valide l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de l'entreprise SAET pour la phase avant-projet pour un montant de 9 310.50 € H.T ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement relatif à cette affaire.

6- Proposition de convention avec Vendée Eau pour sa participation aux travaux de la Place des services.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'aménagement de la Place des Services fait l'objet d'un partenariat avec Vendée Eau pour la désimperméabilisation des sols. Ce syndicat a également mandaté le CPIE, Emmanuel JARNY pour conseils avant travaux et suivi du chantier.

Aussi, avant le démarrage des travaux, il convient de fixer les conditions au travers d'une convention liant la commune au Syndicat.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

A l'issue de la présentation, il demande à l'assemblée de statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- valide la convention de partenariat avec Vendée Eau pour l'aménagement de la Place des Services ;
- charge Monsieur le Maire de signer cette dernière.

BATIMENTS

7- Avenant au marché de travaux pour la réhabilitation de l'Ecole Publique

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école publique, nous avons réceptionné un avenant en plus-value :

- Sur le lot 12 électricité pour la somme de 1 502.93 € H.T pour une modification demandée par le Coordonnateur de la Sécurité Départementale DSSEN de Vendée concernant l'ajout d'une alarme PPMS en extérieur et l'ajout d'un diffuseur lumineux sous le préau. Le montant du marché passe de 37 305.72 € H.T à la somme de 38 808.65 € H.T.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- accepte l'avenant 1 relatif au lot 12 électricité pour le montant inscrit ci-dessus lié aux travaux de réhabilitation de l'école publique ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.

8- Demande de subvention Fonds Leader pour la réhabilitation de l'école publique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation et extension de l'école publique, la commune peut solliciter l'aide du fonds Leader.

Le plan de financement prévisionnel arrêté au résultat de consultation des entreprises est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant total	Nature	Montant	%
<i>Maîtrise d'œuvre bâti</i>	93 323,09 €	<i>Subvention Etat DETR</i>	250 000,00 €	23,62%
<i>Ensemble des travaux sur bâti</i>	863 871,30 €	<i>Subvention Sydev</i>	82 903,00 €	7,83%
<i>Lot 1 Désiamantage</i>	21 085,57 €	<i>Subvention Etat fonds Vert</i>	124 571,73 €	11,77%
<i>lot 2 Démolitions - Gros Œuvre</i>	279 483,52 €	<i>Subvention Conseil Départemental</i>	100 000,00 €	9,45%
<i>lot 3 Charpente Bois Menuiseries Ext et Int</i>	186 060,04 €	<i>Fonds leader</i>	80 000,00 €	7,56%
<i>lot 4 Couvertures Tuiles - Zinguerie</i>	46 037,12 €			
<i>lot 5 Charpente Métallique - Serrurerie</i>	79 000,39 €			
<i>lot 6 Bac acier - Couverture étanchéité</i>	27 888,12 €			
<i>lot 7 Plafonds Cloisonnement Isolation</i>	43 900,00 €			
<i>lot 8 Plafonds suspendus isolation</i>	11 582,51 €			
<i>lot 9 Carrelage Faïences</i>	17 537,06 €			
<i>lot 10 Revêtement de sols souples</i>	8 800,00 €			
<i>lot 11 Peintures</i>	14 800,00 €			
<i>lot 12 Electricité</i>	37 305,72 €			
<i>lot 13 Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires</i>	90 391,25 €			
<i>Maîtrise d'œuvre Cours d'école</i>				
<i>Ensemble des travaux sur cours école</i>				
<i>Missions complémentaires : diagnostic obligatoires, étude de sol, contrôleur technique, SPS</i>	14 638,75 €	<i>Sous-total</i>	637 474,73 €	60,24%
<i>Hors marché équipements informatiques, téléphonie, mobilier</i>				
<i>Divers et imprévus (révision de prix sur ensemble marché,compteur ENEDIS, Eau, fibre...)</i>	86 387,13 €	<i>Autofinancement</i>	420 745,54 €	39,76%
Total dépenses	1 058 220,27 €	Total recettes	1 058 220,27 €	100,00%

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- donne son accord pour sollicitation de cette aide européenne pour la rénovation et l'extension de l'école publique ;

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette demande de fonds et à effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- précise que la commune s'engage à assurer l'autofinancement supplémentaire nécessaire en cas d'augmentation des coûts et/ ou diminution des ressources.

9- Demande de mise à disposition gratuite de la salle de sport suite à l'organisation du vide grenier de l'Amicale Laïque

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu du Président de l'Amicale Laïque suite à la tenue du vide grenier qui s'est déroulé dans la salle de sport pour cause de mauvais temps le 14 septembre dernier.

Une gratuité est demandée, Monsieur le Maire précise que la tarification actuelle pour les associations prévoit que toute manifestation à but lucratif organisée dans cette salle soit facturée 144 € la journée.

M. Mickaël MACE dit qu'il convient d'être vigilant car toutes les associations peuvent demander la même chose

M. Le Maire précise que seules les écoles réservent les salles en cas de solution de secours en cas d'intempéries et qu'une seul fois l'OGEC l'a utilisé et qu'aucun paiement a été demandé.

M. Franck GUITTON dit qu'il ne faut pas que toutes les associations bloquent la salle des sports, car cela implique à l'association de Basket de se réorganiser souvent pour rien.

M. Mickaël MACE précise que cette gratuité peut s'appliquer uniquement pour les écoles.

M. Benoit AVRIL suggère que les tarifs ne soient pas modifiés mais que l'assemblée continue de se prononcer uniquement pour ces cas exceptionnels.

Après échange, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- décide d'offrir à titre exceptionnel la gratuité de la location de la salle de sport à l'Amicale Laïque les 3S pour l'organisation de son vide grenier 2025 ;
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'Amicale Laïque les 3S.

10- Demande d'occupation à titre gratuit de la salle des fêtes pour le compte du club de l'Amitié de St Vincent Sterlanges pour la fermeture pour travaux de la salle des fêtes de leur commune.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande reçue de Mme le Maire de Saint Vincent Sterlanges, sollicitant les communes voisines pour mise à disposition des salles dans les mêmes conditions d'utilisations que les associations Germinoises pour leur association le Club de l'Amitié afin d'y organiser la danse en ligne le temps des travaux de restructuration de leur salle des fêtes.

Cette occupation à titre gratuite débutera en avril 2026 jusqu'en mars 2027.

Monsieur le Maire souligne que les associations germinoises resteront prioritaires et que le créneau pourra être proposé en fonction des disponibilités restantes à chaque année sportive.

Après présentation il demande à l'assemblée de statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- valide la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour l'organisation de la danse en ligne au Club de l'Amitié de Saint Vincent Sterlanges ;
- précise que les créneaux d'occupation seront à définir en fonction des créneaux restants afin de privilégier la vie associative germinoise ;
- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente décision à Madame le Maire de Saint Vincent Sterlanges.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

-en matière de droit de préemption urbain :

Numéro	Objet	Biens	Montant	Date
53	Renonciation à préempter	Parcelle cadastrée AB 626 située 4 chemin de la Bodinière, appartenant aux Consorts BILLAUD	163 400 € et 8 400 € de commission à la charge du vendeur	23/09/2025

- en matière de commande publique

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
48	Armoire roulante Grillagée	FRIMAUDEAU 22 Rue des Champs La Ribotière 85170 LE POIRE SUR VIE	806.87 € H.T. soit la somme de 968.25 € T.T.C	02/09/2025
49	Rayonnages pour atelier municipal	TECHNI RACK 22 Rue Gustave Eiffel ZA La Gendronnière 85170 Le Poiré sur Vie	2 360.00 € H.T. soit la somme de 2 832.00 € T.T.C.	02/09/2025
51	Taille haie	POIRIER MOTOCULTURE 1 ZA Le Bouchage 85110 SAINT GERMAIN DE PRINÇAY	615.83 € H.T. soit 739.00 € T.T.C	08/09/2025
54	Jeux extérieurs derrière résidence autonomie	WICKEY Franz Savels Strabe 69 52538 Gangelt Deutschland	9 907.80 € H.T soit 11 889.36 € T.T.C	23/09/2025

- en matière de vente de biens mobilier de gré à gré :

Numéro	Objet de la cession	Acquéreur	Montant	Date d'attribution
52	Jeu extérieur de l'école publique	Mme Odile DELACOTTE 7 Les Roches Baritaud 85110 Saint Germain de Prinçay	50.00 €	10/09/2025

- en matière de remboursement de sinistre :

Numéro		Montant	Date d'attribution
50	GROUPAMA ASSURANCES pour le remboursement d'un bris de glace sur PARTNER	254.72 €	08/09/2025

QUESTIONS DIVERSES ET PAROLES AUX ADJOINTS

- Monsieur le Maire informe que la municipalité organisera le départ en retraite de Monsieur Laurent FONTENIT le jeudi 23 octobre à 19h à la salle des Boutons d'Or
- Le repas des bénévoles est fixé le jeudi 30 octobre à 20h à la salle du foyer rural
- La réunion de lancement des décorations de Noël le 22 octobre 2025

PAROLE AUX ADJOINTS

Commission Bâtiments, Economie, Associations Sports et Jeunesse. M. Franck GUITTON informe que :

- les ventes à la supérette API sont satisfaisantes, il y a quelques soucis lors du paiement paylib. Le boulanger dépose désormais sont pains invendus le soir et dimanche midi. Une solution est à l'étude pour avoir du pain le lundi.
- Le Jumbo run 2026 se tiendra à Saint Germain de Prinçay, les associations ont été sollicités lors de la réunion de septembre dernier pour participer à l'organisation de cet évènement.
- Les travaux des toitures de l'église, temple et mairie ont été réalisés par l'entreprise LESURTEL.
- La 3^e phase de travaux des Cœurs Vendéens s'achève, la réception est prévue le 14 octobre prochain.
- Une visite technique avec le CAUE et le Conseil Départementale a été faite pour les 2 lavoirs (Bobine et les Grois). Le Lavoir des Grois nécessite une attention particulière car des travaux de restauration devront être engagés rapidement. Le Conseil Municipal devra se pencher sur leur inscriptions potentiel à l'inventaire des Monuments historiques.

Commission Culture/Loisirs et communication. Mme Laure ROUET dit :

- la commission culture/ loisirs réfléchit à l'installation de panneaux explicatifs pour l'église, le temple, et les 2 lavoirs avec date butoir de mars 2026 ?
- 5 associations ont répondu présentes pour la manifestation du circuit de Noël du 13 décembre prochain, des nouveautés sont à l'étude (concert ...).
- Une rencontre avec la nouvelle bibliothécaire mutualisée est fixée fin septembre.

Commission Affaires Sociales et CCAS : Mme Catherine GOURMAUD annonce que :

- Le circuit Joséphine a été mis en place pour tout le mois d'octobre, en même temps la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay nous a transmis la balade AVC. Cette dernière a été mise sur le même parcours.
- Les colis de Noël à destination des femmes de plus de 80 ans seront faits en partenariat avec API et pour les hommes le colis sera fait à la Cave de l'Arquignon.
- Faute de disponibilité dans la salle des fêtes, le goûter du CCAS aura lieu à la salle de sports, l'intervenant prévu ne souhaite plus venir du fait du changement de salle, le CCAS recherche une animation.

Commission Voirie : M. Philippe RIPAUD informe que :

- Les travaux du lotissement le Tail se poursuivent dans les temps, cependant le terrain présente de la roche.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire informe qu'une prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le **lundi 3 novembre 2025.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Vu la secrétaire de séance,
Catherine GOURMAUD.

Certifié exact,
Le Maire, Dominique PAILLAT.